

YOUGAGRI

Veille agro Balkans occidentaux

Direction générale du Trésor

Une publication du SER de Belgrade
FEV-MARS 2026

Politiques économique, agricole, environnementale

SERBIE – Point sur la situation du marché laitier : protestation et dialogue filière/pouvoir public

CAA 02/03/2026

Depuis le début de l'année 2026, la Serbie connaît une mobilisation paysanne, principalement d'éleveurs laitiers, d'ampleur assez inédite depuis celle de 2023, bien que se fasse entendre chaque année au printemps des revendications dans un contexte d'offre élevée et de prix bas, dû au cycle naturel de production laitière.

Cette année, les blocages routiers ont été plus coordonnés sur l'ensemble du territoire (jusqu'à 80 axes simultanément) et plusieurs milliers d'agriculteurs, organisés autour d'une trentaine d'organisations professionnelles locales et régionales, étaient impliqués. Déclenchées à la mi-février et prolongées pendant près de trois semaines, ces actions (barrage de tracteurs, opération escargot, déversement de lait, etc.) dénoncent une dégradation de la situation économique des éleveurs, confrontés à des conditions d'achat instables de leur lait (baisse des volumes et des prix) par les laiteries, et à une concurrence accrue des importations à bas prix, notamment en provenance de l'Union européenne.

Un ralentissement de la demande intérieure en UE et la fermeture de débouchés traditionnels (Asie, Afrique du Nord), ont en effet conduit à des dégagements à l'export sur les marchés tiers proches, dont la Serbie. Les importations en provenance de l'UE sont en hausse d'environ 25% vers

les Balkans occidentaux, à des prix parfois inférieurs de 20% aux coûts de production serbe.

Les difficultés des éleveurs s'expliquent néanmoins également par des fragilités structurelles du secteur (faible organisation de la filière, dépendance aux importations, poids de l'économie informelle), régulièrement mises en avant par les experts, et auquel le gouvernement ne s'attaque pas efficacement.

Le mouvement de contestation est représentatif du tissu agricole serbe, fragmenté et porté par de nombreuses associations locales, à la représentativité douteuse, ce qui complique la structuration du dialogue avec les autorités. Celui-ci s'est révélé initialement difficile, marqué par une défiance mutuelle (refus de négociation sans proposition écrite du côté des producteurs, dénonciation d'une instrumentalisation politique par le gouvernement), avant une reprise progressive du dialogue et l'annonce de soutien aux éleveurs les plus vulnérables et de la mise en place d'un groupe de travail associant administration et familles professionnelles, ayant conduit à la levée des blocages début mars.

Concernant les revendications sur l'encadrement des importations, la marge de manœuvre du gouvernement est étroite car elle est contrainte par l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) avec l'Union européenne. Face aux revendications des producteurs, Belgrade a ainsi engagé fin février 2026 des consultations formelles avec la Commission européenne afin d'examiner la possibilité d'introduire des mesures de sauvegarde temporaires sur certains produits laitiers, possibles dans certaines conditions par l'ASA mais politiquement sensible dans le contexte des négociations d'adhésion. Les discussions portent prioritairement sur des droits de douanes additionnels ciblés (surtaxes) et temporaires (6 mois) visant des produits identifiés comme déstabilisateurs du marché domestique, en particulier les fromages semi-durs (gouda, edam, etc.), le lait en poudre et le beurre, produits facilement stockables.

La Commission européenne a confirmé à l'occasion du dernier sous-comité agriculture de l'ASA que la distorsion du marché serbe n'était pas avérée et a refusé donc la mise en place d'un dispositif de sauvegarde. A ce stade aucun relèvement des droits de douane n'a été acté, mais les autorités serbes ont déclaré toujours réfléchir à leur déclenchement. Elles ont pour l'instant privilégié des instruments non tarifaires : renforcement des contrôles douaniers et sanitaires dans le cadre du dispositif des licences d'importation dont les délais d'obtention se sont allongés et gênent certains industriels français installés en Serbie, lutte contre le commerce informel, pression sur les importateurs et distributeurs pour prioriser l'achat de lait domestique (Lidl Srbija a d'ailleurs annoncé augmenter ses achats de produits laitiers nationaux d'1 million de litres, en partenariat avec la laiterie Mlakara Ub et sa marque Pilos).

Cette approche graduée cette année traduit pour l'instant la volonté du gouvernement de répondre à la crise sans remettre en cause l'architecture

commerciale issue de l'ASA et son dialogue avec l'UE, mais elle alimente le scepticisme d'une partie des organisations de producteurs, qui jugent ces mesures insuffisantes au regard de leurs demandes initiales. Dans ce contexte, la crise actuelle, bien que partiellement contenue, révèle des tensions profondes et persistantes dans la filière laitière serbe, susceptibles de nourrir de nouvelles mobilisations à court terme.

SERBIE – Impact guerre du Golfe sur le secteur agricole

CAA 20/03/2026

Le secteur agricole est bien sûr impacté par la guerre du Golfe. D'abord en raison de la hausse des prix du gaz et des perturbations maritimes. Après une période de relative détente fin 2025, le prix de l'Urée est passé en 15 jours de 400 EUR/tonne à 520 EUR/tonne en Serbie (dans l'UE en moyenne aujourd'hui 580 EUR/tonne), lié au prix mondial en hausse de 30% et au coût logistique du transport car tout arrive par barge sur le Danube du port de Constanza à Novi Sad et Prahovo et Sabac (Elixir).

Le coût logistique par barge de Constanza à Novi Sad est passé en 15 jours de 10 à 17 EUR la tonne, qui pénalise le Trafic dans les 2 sens pour les intrants qui arrivent (ammoniac, potasse, phosphate) et les intrants (NPK) et les céréales qui repartent.

Actuellement plus aucun achat ne se fait. Tout le monde observe. La plupart des gros agriculteurs avaient anticipé leurs achats pour la campagne de printemps. Donc un impact est plutôt attendu sur les petits et les achats pour la campagne d'automne (semis d'hiver). De manière générale, au-dessus de 500 EUR/tonne, les agriculteurs diminuent la fertilisation (donc impact sur les volumes récoltés).

En lien avec le pétrole, les agriculteurs vont être impactés directement par le prix du fioul sauf si le gouvernement met en place un dispositif d'exonération des taxes plus généreux cette année qui compense, ce qui n'a pas encore été annoncé. L'impact sur les coûts de production agricoles devrait se faire sentir un peu plus tard dans l'année en Serbie.

La répercussion sur les prix de l'alimentation suivra avec un décalage. Logiquement les contrats entre agriculteur et industriels, et industriels et distributeurs ont été finalisés en début d'année 2026. Ils seront dénoncés si les hausses des coûts de production et transformation (énergie, emballages) sont inacceptables. Les experts interrogés soulignent surtout que cette nouvelle crise vient rajouter de l'incertitude et de la pression financière sur un secteur encore marqué par la crise de 2022, puis les 3 années de sécheresses successives.

SERBIE – Stratégie agricole 2026-2034 d'ici fin 2026 ? Ambition

CAA – 12/03/2026

La Serbie a franchi une étape formelle dans l'élaboration de sa future Stratégie pour l'agriculture et le développement rural (2026-2034), avec une présentation au Parlement en janvier 2026, une adoption en commission sectorielle, puis en phase de consultation publique jusqu'au 30 mars. La commission européenne lors du sous-comité agriculture de l'ASA a salué ce calendrier tout en déplorant le retard et le fait que l'adoption gouvernementale finale n'interviendrait qu'en fin d'année, laissant peu de marge pour une mise en œuvre substantielle avant 2027.

Le texte succède au cadre 2014-2024, dont le bilan reste mitigé – faible absorption des fonds IPARD II (36,6%), inégalités territoriales persistantes, et modernisation inachevée des petites exploitations. Les six priorités annoncées (productivité, qualité, résilience climatique, convergence avec l'UE, etc.) reprennent en grande partie des objectifs non atteints lors de la décennie écoulée.

Les nouveautés les plus notables sont l'introduction explicite de la notion de « souveraineté alimentaire » et de nécessité de pratiques agricoles régénératives. La première traduit une méfiance croissante vis-à-vis des importations, notamment de l'UE. Ce positionnement doit être clarifié pour confirmer qu'il ne concerne pas les produits de l'UE, qui constituent les principales importations, pour ne pas compliquer l'alignement sur la PAC, que Belgrade affirme pourtant rechercher.

L'intégration de l'agriculture régénérative représente la première étape de la transition vers des méthodes durables de conservation des terres, selon l'Alliance nationale pour le développement économique local (NALED) et de baisse des émissions du secteur. Il faut maintenant que cela se traduise par des soutiens aux agriculteurs, car les défis sont majeurs : dégradation des sols, augmentation des émissions de CO₂. Les exigences de plus en plus strictes de l'Agenda vert européen indiquent que le modèle de production actuel n'était plus viable. Une analyse de la chaîne de valeur serbe, de la ferme à l'assiette, menée avec le soutien du gouvernement suédois, montrait que plus de 50 % des émissions de dioxyde de carbone provenaient de la production primaire.

Autres avancées formelles : le renforcement du conseil agricole, l'intégration climatique (irrigation, gestion des risques), et la structuration des chaînes de valeur. Toutefois, leur concrétisation dépendra de la capacité budgétaire de l'État serbe et de l'évolution des financements européens post-IPARD III. Le sous-comité ASA a malheureusement fait ressortir qu'aucun fonds IPARD III n'ont été mis en œuvre en 2025. Le soutien technique de la FAO ne saurait masquer l'absence de réforme foncière et de consolidation des registres agricoles, verrous majeurs à toute politique efficace.

En définitive, cette stratégie fixe un cap ambitieux, mais son opérationnalisation reste à prouver. Sans mécanismes de suivi rigoureux ni ressources dédiées, elle risque de répéter les écueils du passé.

ALBANIE – Programme national 2026 approuvé

CAA 31/03/2026

Le Conseil des ministres a approuvé lundi le Programme agricole national pour 2026, doté d'un budget de 2,5 milliards de leks, soit 25 millions d'euros, qui viennent en fait en substitution du programme IPARD toujours pas débloqué.

De petites évolutions par rapport à l'année dernière, pour les vaches, l'aide directe est passée de 10 000 leks par tête à 12 000 leks. L'aide pour les ruches est passée de 10 000 leks à 20 000 leks, tandis que l'aide pour le petit bétail est passée de 1 200 leks à 1 500 leks par tête. Pour la première fois, le programme d'aide inclut les porcs, 7 000 leks par truie dans une exploitation comptant au moins 5 truies. Le nouveau programme baisse de moitié les seuils d'animaux requis pour une éligibilité aux aides, déjà bas, n'allant pas dans le sens d'une professionnalisation de l'agriculture : les exploitations comptant au moins 5 vaches (10 vaches auparavant) ; les exploitations comptant 50 petits animaux (contre 100) ; les apiculteurs possédants au moins 25 ruches (contre 50). Pour la lutte biologique contre les ravageurs dans les serres, l'aide passe de 50 % à 70 % du coût des dépenses.

Un rapprochement avec la PAC est à noter avec le paiement à la surface cultivée. Les exploitations de plus de 3 ha bénéficient de 10 000 Lek pour chaque hectare cultivé. Les jeunes agriculteurs bénéficient d'une aide pour leurs investissements dans des exploitations agricoles et d'élevage ; le montant de l'aide s'élève à 70 % de la valeur totale des factures fiscales, sans dépasser 1 000 000 de leks. De plus, les exploitations piscicoles en eaux intérieures reçoivent une aide de 200 000 leks pour l'achat d'alevins.

BOSNIE-HERZEGOVINE – Loi sur les IG

FENA 27/02/2026

Le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a adopté le projet de loi sur la protection des indications géographiques. L'Institut de la propriété intellectuelle de Bosnie-Herzégovine a proposé ce projet de loi dans le but de renforcer la protection de la propriété intellectuelle dans le domaine des indications géographiques et de remplir les obligations internationales liées à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), l'Arrangement de Madrid et l'Arrangement de Lisbonne. Le projet de loi doit être soumis à l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine pour la suite de la procédure d'adoption.

Politiques commerciales, innovation, recherche

BALKANS – Routiers reprennent les blocages aux frontières

EWB – 26/03/2026

Les postes frontières de la Bosnie-Herzégovine avec la Croatie ont de nouveau été bloqués par les camionneurs à partir du 23 mars 2026. Des blocages courant janvier dans tous les Balkans avaient été levés, mais ont repris toujours en signe de mécontentement contre la mise en place de l'Entry Exit System (EES) par l'UE aux frontières de Schengen (Voir Yougagri précédent). Le différend porte sur les règles encadrant le séjour, dans l'espace Schengen, des conducteurs originaires de pays hors Union européenne mais également sur des problèmes structurels dans le secteur du transport en Bosnie-Herzégovine.

La protestation a été mise en œuvre de manière inégale car dans certaines régions, les autorités locales ont imposé des restrictions, invoquant la nécessité d'assurer la continuité des approvisionnements et la sécurité publique. Néanmoins, à certains postes-frontières, de graves perturbations ont été constatées, notamment la formation de files de camions.

SERBIE – Renforcement de la protection des consommateurs

CAA – 12/03/2026

Le gouvernement de Serbie a adopté un projet de loi ([NACRT ZAKONA O ZAŠTITI POTROŠAČA – Tekst propisa](#)) visant à améliorer la transparence des prix et à renforcer la protection des consommateurs, tant dans les commerces physiques qu'en ligne. Le texte impose aux commerçants de mettre à jour leurs prix en temps réel et oblige les grandes enseignes à publier quotidiennement leurs listes de prix, notamment via le portail national de données ouvertes (opendata.stat.gov.rs). L'objectif est de garantir une meilleure information des consommateurs et de faciliter la comparaison des prix.

Par ailleurs, la réglementation du commerce en ligne est renforcée, avec un alignement des obligations des vendeurs sur celles des distributeurs traditionnels. Enfin, le projet de loi prévoit un durcissement des mesures de protection des mineurs (cigarettes électroniques, dispositifs de tabac chauffé).

Politiques alimentaires et sanitaires

RAS

Actualités filières

RAS

Agendas, évènements, visites

SERBIE – Sous-comité agriculture de l'ASA

CAA 26/03/2026

Depuis le dernier rapport de la Commission européenne 2025, de très maigres progrès concrets de la Serbie sur les chapitres 11, 12 et 13 sont identifiés par la DG agriculture, la DG santé et la DG Mer lors du sous-comité agriculture de l'ASA qui s'est tenu le 26 mars 2026 à Belgrade. Mais des signaux faibles semblent montrer que l'administration agricole s'est remise au travail après une interruption de plusieurs années. Sur le plan stratégique, la Serbie a franchi une étape formelle dans l'élaboration de sa future Stratégie pour l'agriculture et le développement rural (2026-2034). L'adoption gouvernementale finale n'interviendrait cependant qu'en fin d'année 2026, laissant peu de marge pour une mise en œuvre substantielle avant 2027, faisant perdre de fait déjà une année où elle pourrait orienter l'action de l'Etat.

En matière de consommation des fonds IPARD, les résultats l'année précédente sont à nouveau préoccupants car aucun paiement au final n'ont été réalisés sur IPARD III en 2025. En conséquence, la Serbie va subir une pénalité de 24,7 MEUR, déprogrammés, et donc perdus sur son enveloppe totale de 288 MEUR. En 2026, l'objectif de paiement est de 31 MEUR pour ne pas subir de pénalité à nouveau. Ce démarrage est préoccupant, et semble s'inscrire dans la continuité du niveau de consommation d'IPARD II, qui pour mémoire a été de 36,6% malgré une extension de 4 années du calendrier de mise en œuvre. Par ailleurs, l'évaluation ex-post d'IPARD II, qui permettrait d'en comprendre les dysfonctionnements, n'a toujours pas été contractualisé, 1 an après la publication de l'offre. La nouvelle loi sur IPARD est également toujours attendue et aucune nouvelle mesure n'a été accréditée (seulement 3 sur 9 accréditées), ce qui fait craindre des pertes de crédits car les transferts de crédits entre mesures ne sont pas possibles.

Sur le plan réglementaire, il faut saluer quelques textes d'application relatifs aux aides directes adoptées fin 2025 ainsi que la loi sur l'agriculture biologique. La réforme du registre des exploitations agricoles et le cadre législatif relatif à la gestion des risques agricoles (assurances, fonds de stabilisation) sont toujours en projet. Aucune convergence des aides nationales vers la PAC n'est pour l'instant constatée, et les annonces de mesures de restrictions aux échanges des produits laitiers en provenance de l'UE en début d'année sont préoccupantes.

Par ailleurs, la capacité administrative de l'Agence de paiement n'a pas été renforcée et le retard dans la mise en œuvre du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC-IACS) ne cesse de croître. Un groupe de travail effectif a été mis en place en novembre 2025 avec pour objectif une finalisation d'ici 3 années fin 2028, accompagné par la FAO.

SERBIE – Séminaire génétique aviaire montre la dépendance du secteur au savoir-faire importé

LAN 13/03/2026

Un séminaire technique organisé par Panovo en coopération avec Hendrix Genetics (NL) s'est tenu à Belgrade. Panovo est un acteur majeur de l'aviculture serbe, dont les activités couvrent la sélection, l'élevage et l'éclosion. Il agit comme un partenaire régional d'Hendrix Genetics et constitue un maillon essentiel du transfert technologique vers le marché serbe, et l'événement visait à rapprocher l'expertise néerlandaise en aviculture du marché serbe, en abordant génétique, nutrition, santé animale, réduction des émissions et gestion de précision.

Le marché serbe est historiquement dépendant des souches importées. Dès les années 1990, le programme national de sélection intégrait déjà majoritairement des races étrangères (New Hampshire, Plymouth Rock, Rhode Island Red, Leghorn, etc.), tandis que les ressources génétiques locales (cou nu serbe, population native) ne représentaient qu'une part marginale des effectifs. Cette tendance s'est depuis accentuée, sous l'effet de la modernisation et des exigences de productivité. Aujourd'hui, on peut estimer que plus de 90 % des volailles d'élevage en Serbie sont issues de souches étrangères, principalement néerlandaises et allemandes. Cette situation impacte aussi l'alimentation (complément importé) et les protocoles sanitaires (médecine vétérinaire importée).

Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service
Economique Régional de Belgrade à l'adresse :
www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Serbie

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : M. Pierre Grandjouan

Rédigé par : Alexandre Martinez

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Belgrade (adresser les demandes à alexandre.martinez@dgtrésor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.
Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : alexandre.martinez@dgtrésor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail